ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Publié le 25 avril 2024

Le Maire de la ville d'Auby,

Vu les articles L 2211-1 et 2 et L 2213- 1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il importe de réglementer le stationnement au 6 rue Jules Guesde à Auby,

Afin d'assurer la sécurité publique durant les travaux d'abattage d'arbres effectués par l'Entreprise PAYSA'NORD.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit devant le n° 6 rue Jules Guesde le samedi 04 mai 2024 de 8 H à 13 H.

Article 2 : L'entreprise PAYSA'NORD est autorisée à stationner son camion benne devant le 6 rue Jules Guesde à Auby jusqu'à la fin des travaux.

Article 3 : Le droit des riverains demeure réservé.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :
Monsieur GRANIER Laurent, 6 rue Jules Guesde 59950 AUBY
Monsieur le Lieutenant-Colonel, Chef du groupement 5 – Fax : 03.27.94.44.79,
Monsieur le responsable de l'Unité Territoriale, route nationale 43 Goeulzin, 59169 CANTIN.

Article 6 : Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef du district de Douai,
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Douai,
Les services municipaux concernés.
Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté publié en ses formes et lieux ordinaires.

Fait à Auby, le 23 avril 2024

MAIRIE D'AUBY 59950

Pour le Maire absent
L'Adjoint Délégué

Franck VALEMBOIS

6.1_ARR_20240423_Police Municipale_C.CHARLES_52